

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 2072

Date dépôt /
modification 03/10/2022

Date validation 20/12/2022

BACHELIER EN ACCUEIL ET ÉDUCATION DU JEUNE ENFANT

FINALITÉ(S) ORGANISÉE(S)	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	1. Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	10bis. Sciences de l'éducation et enseignement
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Ce bachelier peut être proposé en Haute École et/ou en Enseignement Supérieur de Promotion sociale.

Spécificités de l'enseignement en Haute École

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

Spécificités de l'enseignement supérieur de Promotion sociale

L'enseignement supérieur des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispense un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 5 (BES) et 6 (bachelier) pour le type court et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur.

La structure modulaire, propre à l'enseignement supérieur de Promotion sociale, permet aux apprenants de mettre à jour leurs connaissances et de se perfectionner dans une ou plusieurs matières. L'étudiant peut ainsi combiner son parcours scolaire avec sa vie professionnelle.

Les enseignants et les experts, issus du monde professionnel, ont pour but d'apprendre aux étudiants à réagir à diverses situations provenant de la pratique professionnelle. La formation est ainsi en phase avec les attentes du monde professionnel et cela doit permettre une intégration des savoirs et des compétences et une progression aisée dans les entreprises. Chaque réussite d'une Unité d'Enseignement donne droit à l'obtention d'une attestation de réussite garantissant les compétences acquises et favorise le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (Épreuve Intégrée), qui trouve dans les stages d'intégration professionnelle, les activités professionnelles de formation et les rencontres en entreprise des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

1. Champs d'intervention

Le professionnel de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant (0-6 ans avec un cœur de métier de 0-3 ans) intervient à l'intersection de 3 champs : social, paramédical et pédagogique. Ses fonctions d'accompagnement, d'éducation, de prévention l'amènent à construire une relation éducative, à collaborer à la promotion de la santé, au bien-être de l'enfant, et à favoriser son développement.

En favorisant une approche holistique de l'enfant, il organise, réfléchit et met en œuvre un cadre qui permet à celui-ci de se développer dans des conditions favorables. Il travaille dans une perspective « Edu-care ». Il veille à intégrer les axes de prise en soins, éducatifs et sociologiques.

Le professionnel de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant assure une prise en charge professionnelle des enfants, visant à répondre adéquatement à l'ensemble de leurs besoins quotidiens dans le respect de leurs droits.

2. Champs d'action

Par une observation fine de chaque enfant et de son niveau de développement global (sur les plans psychomoteur, affectif, social, cognitif), il cherche à objectiver les signaux et les messages de l'enfant et les rend porteurs de sens et intelligibles pour tous.

Il développe une méthodologie de l'accompagnement de l'enfant. En ce sens, il est capable d'identifier, dans toute situation, les enjeux relationnels et organisationnels, de documenter les pratiques quotidiennes, d'analyser les effets des pratiques professionnelles sur le développement de l'enfant, d'ajuster son action et les conditions d'accueil.

En créant un environnement bienveillant, riche et motivant, il contribue à l'éveil des enfants, à leur socialisation et à leur inclusion sociale.

Il adapte ses interventions aux différentes populations, favorise le lien social et est un soutien à la *parentalité*. Il développe une attention particulière aux besoins de chacun dans son rôle de parent, dans le respect des valeurs et réalités de chaque famille. Il repère les symptômes de mal-être, qu'ils soient physiques ou psychologiques. Il en réfère aux parents ou référents de l'enfant et au(x) professionnel(s) adéquat(s).

Le professionnel de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant participe à la mise en place d'un espace permettant le développement d'une relation de confiance réciproque tant avec l'enfant qu'avec sa famille ses référents, les professionnels qui l'entourent.

Il développe des capacités de travail en équipe pluridisciplinaire, en partenariat et en réseaux.

Il exerce une fonction de coordination de projets ou d'actions au sein des équipes d'accueillants d'enfants.

3. Champs de communication

Le professionnel de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant favorise une communication entre les différents milieux de vie de l'enfant, dans un souci de continuité et de complémentarité (familles, lieux d'accueil, écoles et autres partenaires). Il veille au respect de l'Autre dans un souci de préserver l'identité culturelle de chacun.

Il est un soutien à la création d'un réseau autour de l'enfant. Dans ses actions quotidiennes, il cherche à développer un positionnement adéquat en articulant les cadres légaux, déontologiques et éthiques, de sa profession.

4. Champs d'expertise

Ce professionnel contribue à la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution du projet d'accueil de manière concertée et dans une perspective éducative, inclusive, de promotion de la santé, d'égalité des chances, et d'égalité des genres. Il veille également à la promotion de pratiques démocratiques.

Il a une fonction d'expertise éducative et sociale du jeune enfant. Il participe à l'élaboration du savoir et de méthodologies spécifiques au secteur. Il collabore à la recherche scientifique dans son champ d'expertise. Il s'engage dans un processus de réflexivité sur ses pratiques quotidiennes de manière individuelle et/ou collective. Il exerce une pensée critique.

Il s'inscrit dans des démarches de formation continue.

5. Champs des enjeux de société

Grâce à une analyse du fonctionnement des systèmes politique, économique, social et culturel, il appréhende les enjeux des politiques en matière d'accueil de l'enfance et se situe par rapport à celles-ci. Il se positionne en tant qu'acteur social et participe aux transformations de la société.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Accueillir quotidiennement le jeune enfant, sa famille et/ou ses référents dans les milieux d'accueil de l'enfant

- » Prendre en compte le jeune enfant dans sa singularité. de l'enfant avec rigueur et finesse
- » Développer une posture professionnelle dans l'ensemble de ses pratiques
- » Prendre en compte des réalités de chaque famille et/ou référents de l'enfant dans l'accueil quotidien
- » Concevoir et mettre en œuvre des actions favorisant la participation active des familles
- » Garantir la continuité dans les transitions entre les lieux de vie de l'enfant et favoriser leur complémentarité
- » Mettre en place des démarches de soutien à la parentalité

2. Mettre en place les conditions qui permettent le développement psychomoteur, psychoaffectif et psychosocial de chaque enfant et favorisent son épanouissement

- » Inscrire sa pratique dans une logique d'« educare »
- » Adopter une approche holistique du jeune enfant
- » Établir une relation de confiance avec le jeune enfant
- » Concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif qui favorise le développement global et singulier de celui-ci dans une perspective d'inclusion, d'égalité des chances et des genres
- » Concevoir et mettre en place un cadre riche d'explorations, sécurisé et sécurisant
- » Accompagner le jeune enfant dans sa construction identitaire, l'acquisition de son autonomie et l'expression de ses potentialités
- » Accompagner les interactions entre enfants dans une perspective de développement de la socialisation, tout en tenant compte de leur singularité

3. Assurer une communication professionnelle

- » Communiquer adéquatement dans les différents contextes liés à la profession et adapter son mode de communication à son interlocuteur (communication verbale, non verbale, para verbale, supports)
- » Travailler en équipe pluridisciplinaire et y favoriser la communication entre professionnels autour d'un projet centré sur l'enfant
- » Créer et entretenir un climat et une relation de confiance avec les familles et/ou référents dans une perspective de coéducation
- » Expliciter et rendre accessible le projet d'accueil pour les familles et/ou les référents
- » Connaître et reconnaître l'apport spécifique des différents professionnels et leur rôle actif dans le travail avec les enfants et les familles.
- » Pouvoir se situer dans le cadre institutionnel et organisationnel du milieu d'accueil et de son environnement.

4. Garantir et promouvoir la sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant

- » Organiser un environnement assurant la sécurité affective et physique du jeune enfant
- » Veiller à la qualité de l'environnement au niveau matériel et spatial ainsi qu'à l'ambiance globale du milieu d'accueil
- » Envisager la relation avec le jeune enfant dans une juste proximité professionnelle
- » Réaliser des soins adaptés à l'âge et aux besoins de l'enfant dans le respect des limites de sa profession
- » Concevoir et assurer des actions d'éducation à la santé concertées
- » Rendre compréhensibles les pratiques favorisant la santé et le bien-être lors du dialogue avec les familles

5. S'inscrire dans un contexte multisocial et multiculturel

- » Prendre conscience des enjeux sociétaux des milieux d'accueil et être capable d'analyser chaque milieu d'accueil au regard de ces enjeux
- » Inscrire le projet d'accueil dans les réalités multisociales et multiculturelles propres aux institutions et aux politiques de l'accueil de l'enfance
- » Collaborer à des actions engagées entre les milieux d'accueil et d'autres acteurs de l'environnement économique, social et culturel
- » Développer des synergies locales

6. S'engager et promouvoir une logique de développement professionnel individuel et collectif

- » S'informer et se former sur ce qui fait référence (savoirs pluridisciplinaires et prescrits légaux) et évolue dans la profession, pouvoir le communiquer et l'explicitement aux autres professionnels et promouvoir l'adaptation des pratiques en conséquence
- » Stimuler et outiller les autres professionnels du milieu d'accueil voire de milieux partenaires dans leurs démarches réflexives individuelles et communes
- » Se mettre en recherche constante d'amélioration de la qualité d'accueil
- » Identifier ses besoins de formation individuels
- » Co-construire des savoirs d'actions et accompagner leur mise en œuvre
- » Être attentif à l'ergonomie du milieu et à ses pratiques afin de garantir sa santé et son bien-être tout au long de la vie professionnelle

7. Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- » Agir dans le respect du cadre déontologique lié aux professionnels de l'enfance
- » Mettre en œuvre et assurer le respect des prescrits légaux et réglementaires
- » Mesurer les enjeux éthiques et déontologiques liés à la pratique professionnelle et les intégrer dans ses pratiques
- » Promouvoir des pratiques démocratiques et de citoyenneté avec le groupe d'enfants, les familles, les professionnels du milieu d'accueil et leurs partenaires
- » Construire progressivement son identité professionnelle et maintenir une posture cohérente au regard de sa fonction

8. Adopter en toutes circonstances une attitude réflexive

- » Se mettre dans une démarche de recherche, d'appropriation et de mobilisation des savoirs interdisciplinaires au service de la qualité des pratiques.
- » Identifier dans les situations quotidiennes les enjeux relationnels et organisationnels, y compris les violences associées.
- » Documenter les pratiques quotidiennes
- » Questionner et analyser les effets de ses pratiques professionnelles et de celles de l'équipe sur le développement de l'enfant